



Cfdt:

Aviation Civile

Protocole

La valeur d'une signature : Rappels et Mise au point

Juillet 2024

Depuis la signature du protocole DGAC 2023-2027 par des organisations syndicales représentant plus de 50% des agents de la DGAC, les attaques se multiplient sur fond de rancœur. Les syndicats signataires non corporatistes se voient accuser de valider un "pacte", de "malmener l'unité de la DGAC", et puisqu'on est dans la surenchère, de "sacrifier la majorité du personnel de la DGAC". Mais qu'en est-il vraiment ?

1. **Le rappel d'une genèse** : malgré les appels de la CFDT à négocier un accord collectif dans les règles de l'art, la DSNA a imposé sa thématique Contrôle et ses négociations bilatérales, laissant pour compte les autres services et les corps non ICNA et ne leur laissant que des miettes. Pire, le Ministre a fait le choix de mesures sociales ICNA applicables en dehors de tout protocole. Vous avez dit DGAC unie ?

2. **Le rappel d'une évidence** : partant de ce constat, il a fallu batailler pour que les autres corps et services aient également des mesures, indemnitaires notamment en cette période d'inflation, et parfois qu'ils ne soient que simplement mentionnés dans le protocole. Ne nous mentons pas, certains métiers n'y sont tout simplement pas, et la répartition des mesures que l'on qualifiera sobrement d'inéquitable ne satisfait personne à la CFDT Aviation Civile.

3. **La valeur d'une signature** : après le protocole inabouti en 2020, victime de la Covid, la non-signature du protocole 2023 aurait laissé la majorité du personnel sans mesure indemnitaire sur la période 2020-2027, soit 7 années de disette en pleine période d'inflation. Alors même que l'administration réforme la DGAC à marche forcée depuis 2020, cela paraissait tout simplement inacceptable pour bon nombre d'adhérents de la CFDT, qui ont largement voté pour la signature des acquis de la négociation.

4. **L'avenir n'a pas été compromis** : l'administration elle-même a reconnu s'être fait piéger par ses propres règles de négociations, et a cédé à la CFDT le principe d'un véritable accord collectif pour le prochain protocole. Deux conséquences majeures : la négociation aura des règles claires et sera plus équilibrée, et elle permettra de ne pas reposer que sur des accords de branche, dont on a vu les résultats dans ce protocole.

En ces temps troublés, la CFDT Aviation Civile a pris ses responsabilités et défend sa signature, au bénéfice de tous les agents, et notamment des plus faibles d'entre nous. Ceux qui se vantent d'avoir obtenu des mesures tout seuls, mais n'ont pas eu le courage de signer, devraient être honnêtes et dire à leurs adhérents que seules les signatures de la CFDT et de FO permettront de les mettre en application.

SANS SIGNATURE DE LA CFDT, c'est 0€ en plus pour toutes les évolutions sur la période 2020-2027 pour la majorité d'entre nous, n'en déplaie aux syndicats non-signataires.



CONTACTEZ-NOUS :



cfdt-dgac@regis-dgac.net



01 58 09 45 55



www.cfdtdgac.fr



fb.me/CFDTDGAC